

Commentaires et prises de position

du Comité du PDC de Vernayaz concernant les objets soumis au vote de l'assemblée primaire du 14 décembre 2011

Lors des assemblées bourgeoisielle et primaire du 14 décembre prochain, vous serez invité(e)s à vous prononcer sur les budgets d'investissement 2011, sur le cautionnement du nouveau cycle d'orientation ainsi que sur le nouveau règlement de parcage communal. Vous trouvez, ci-dessous, quelques informations que nous avons jugées utiles de vous communiquer concernant lesdits objets.

Budget 2011 de la bourgeoisie

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** ce budget sans remarque particulière.

Budget 2011 de la municipalité

Le comité du PDC vous recommande **d'approuver** ce budget mais souhaite y apporter quelques remarques.

Une explication claire devrait être fournie concernant le mode de paiement du retour des concessions des CFF, ainsi que son échéancier. La lecture du budget est rendue difficile avec la présence de montants déjà versés, mais pas encore disponibles.

Route du Mont : un investissement de CHF 10'000.-- est destiné à l'entretien de cette route historique. Si cette initiative nous paraît très louable, le montant prévu est particulièrement faible, voire ridicule. Une analyse de la classification de cette route devrait être menée afin de rechercher des éventuelles subventions plus en adéquation avec l'importance des travaux à réaliser.

Demande de cautionnement pour le nouveau cycle d'orientation

Le comité du PDC vous recommande **de soutenir ce cautionnement** sans remarque particulière.

Règlement de parcage communal

Le comité du PDC vous recommande **de rejeter ce règlement** pour les raisons suivantes :

1. **La situation** actuelle, accompagnée du nouveau plan de signalisation mis au budget, **suffit largement** à l'application de la loi sur la circulation routière et son ordonnance d'application. La police municipale peut, en l'état, mettre à l'amende les contrevenants qui stationnent en dehors des cases prévues à cet effet.
2. Le nouveau règlement est **contraignant** et ne **répond à aucun problème particulier**.
3. Le nouveau règlement est **inapplicable** sur notre territoire communal. Ce type d'instrument est prévu pour les **grandes villes** ou **agglomérations** dans lesquelles de véritables problèmes de parcage se font ressentir. A titre d'exemple, la vignette journalière à Fr.5.— occasionne plus de **contraintes** qu'elle ne solutionne de problèmes.
4. La mise à disposition de places de parc sur le domaine public ne doit pas, dans l'immédiat, se faire par la mise en place d'un tel règlement. La Commune de Vernayaz ne connaît **pas encore la problématique de manque de places de parcage** et doit tout d'abord expérimenter son nouveau plan de signalisation. Si des problèmes devaient alors survenir, il sera certainement judicieux de soumettre ce type de règlement dit « de vignettes » à l'Assemblée Primaire avec davantage d'attention liée à son applicabilité.

Divers

Le comité du PDC souhaite obtenir quelques informations sur l'évolution de plusieurs dossiers communaux.

- Où en est-on au niveau de la défense des intérêts de la commune et plus particulièrement des intérêts de nos agriculteurs dans le cadre du projet de troisième correction de Rhône (R-3) ? Les surfaces d'assolement seront-elles compensées ? Quelles sont les garanties de l'Etat du Valais sur ce dossier étant donné que la mise en consultation du plan d'aménagement (PA-R3) aboutit en 2011.
- Où en est-on dans le dossier du projet de raccordement de la ligne CFF-EOS 132/380 kV ? Les oppositions formulées par la Commune et les riverains ont-elles donné des résultats satisfaisants auprès des CFF ?